

Cinq réformes favorables aux entreprises dans le budget 2025

Henri Kouam
Fondateur et PDG



Introduction

Le budget 2025 a été approuvé le même jour par le Parlement et se compose de 7 250,8 milliards de francs CFA pour le budget général et de 66,9 milliards de francs CFA pour les Comptes d'affectation spéciale (CAS). Par rapport à l'année dernière, ces montants affichent une augmentation de 0,5 % pour le budget général et de 1,5 % pour les CAS. Quelles sont les principales réformes budgétaires et quel sera leur impact sur le développement économique dans les années à venir ? Cet article présente un bref aperçu des principales réformes budgétaires, avec leurs implications possibles pour le développement économique local.

Réformes favorables aux entreprises dans le budget 2025

Le budget 2025 prévoit plusieurs réformes favorables aux entreprises, destinées à stimuler l'activité économique et à améliorer le climat des investissements au Cameroun. Ces réformes portent sur les incitations fiscales, les droits de douane et le soutien à des secteurs

spécifiques. La loi de finances reconnaît le rôle crucial des PME dans le paysage économique du Cameroun, et la loi de finances 2025 le reconnaît en garantissant que certains produits locaux soient achetés sans TVA.

1. Réduction des droits d'importation sur les compléments alimentaires pour animaux

L'une des réformes notables est la réduction de 50 % de la valeur imposable à l'importation des compléments alimentaires pour animaux non produits localement. Cette mesure vise à soutenir le secteur de l'élevage en rendant les intrants essentiels plus accessibles aux agriculteurs. Selon l'article 5 de la loi de finances, cette réduction s'appliquera aux vitamines, aux acides aminés essentiels et aux sels minéraux destinés à la préparation des aliments pour animaux. Le Cameroun dépend encore largement des importations de bœuf et de poulet ; cette initiative devrait améliorer la productivité de l'élevage et contribuer positivement à la sécurité alimentaire du pays.

2. Soutien à la promotion de l'énergie verte

Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Accord de Paris sur le climat, qui nous engage à réduire nos émissions, le budget 2025 prévoit des dispositions visant à promouvoir les énergies vertes. Les véhicules et motos électriques bénéficieront d'une réduction de 50 % de leur valeur imposable pendant 24 mois. Cette réforme, prévue au titre six de la loi de finances, encouragera l'adoption de modes de transport respectueux de l'environnement, tels que les vélos électriques, déjà présents à Douala. En réduisant les droits d'importation sur les véhicules électriques et leurs composants, le gouvernement cherche à promouvoir une économie plus verte tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

3. Simplifications du dédouanement

Le budget propose également des simplifications des procédures de dédouanement des marchandises importées. Plus précisément, la section onze décrit des mesures permettant de dédouaner les machines et équipements de génie civil utilisés dans les travaux publics sur la base de leur valeur transactionnelle plutôt que de leur valeur marchande. Cela accélérera les délais des projets et réduira les coûts liés au développement des infrastructures publiques.

Par ailleurs, en simplifiant les procédures douanières, le gouvernement entend attirer davantage d'investissements étrangers dans des projets d'infrastructures essentielles. Ces réformes visent collectivement à créer un environnement plus propice aux activités commerciales au Cameroun, stimulant ainsi la production locale et attirant les investissements étrangers.

4. Droits d'importation nuls pour les intrants agricoles

La loi de finances définit des secteurs spécifiques exonérés de droits d'importation, ce qui peut avoir un impact significatif sur la dynamique économique locale. Par exemple, les intrants agricoles tels que les semences et les engrais sont souvent exemptés de droits d'importation afin de promouvoir l'agriculture nationale.

Implications :

- **Encouragement de la production locale :** En exemptant certains intrants agricoles des droits d'importation, les agriculteurs locaux sont incités à augmenter leurs niveaux de production.
- **Stabilisation des prix :** L'absence de droits d'importation peut entraîner une baisse des prix pour les consommateurs, car les producteurs peuvent répercuter les économies réalisées grâce à la réduction des coûts.
- **Concurrence accrue :** Les exemptions peuvent également favoriser la concurrence entre les producteurs locaux qui peuvent bénéficier de coûts d'intrants inférieurs par rapport à leurs concurrents étrangers.

Le gouvernement doit toutefois surveiller attentivement ces exemptions afin de s'assurer qu'elles n'entraînent pas de conséquences imprévues, telles que des distorsions du marché ou une dépendance excessive aux produits importés. Nous devons également nous efforcer de stimuler la production locale afin d'assurer un développement équilibré du secteur.

Conclusion

Les ajustements du budget 2025 reflètent une approche stratégique du gouvernement camerounais visant à stimuler la croissance économique par des mesures d'allègement fiscal ciblées, telles que la suspension des droits d'importation sur les intrants agricoles essentiels, tout en encourageant la consommation locale de farine de manioc. Alors que l'inflation est en baisse, mais reste largement supérieure au seuil de 3 % de la CEMAC, la baisse des taux de TVA est une évolution bienvenue.